

*bere cos !* Ne les écartez pas !..." On les tenait à distance. On ajournait, on retardait jusqu'à onze ans, jusqu'à douze en Allemagne, jusqu'à quatorze ans, et l'on songeait à allonger encore ces délais excessifs.

Il avait déclaré que ces petits-là étaient "dignes du royaume des cieux, *talium est regnum cælorum !*" et on ne les estimait pas dignes de la Communion. On les en privait, sous prétexte de les y mieux préparer. En sorte que l'innocence était plus mal traitée que le repentir ; l'innocence conservée dans sa fraîcheur n'obtenait pas ce qu'on accorde avec empressement à l'innocence recouvrée.

Il s'était montré avec eux d'une condescendance adorable, d'une bonté sans pareille, d'une familiarité qui les ravissait, qui mettait des larmes très douces aux yeux de leurs mères ; et on voulait les conduire à lui officiellement, comme des personnages, dans l'apparat des grandes solennités.

Elles avaient faim et soif, ces âmes d'enfants qui s'éveillaient à la vie surnaturelle ; elles demandaient du pain : *parvuli petierunt panem* ; car l'Eucharistie est à la vie surnaturelle ce que le pain matériel est au corps et la vérité à l'intelligence : l'aliment normal, indispensable ; et on leur imposait ce long jeûne, à l'âge si délicat de la première croissance.

Assurément, on croyait bien faire : on croyait mieux faire. On a dit assez les raisons qui militaient en faveur de la première Communion tardive, solennelle et collective.

La première Communion ne peut pas s'accommoder de ces règles générales, étroites, rigides et uniformes. Elle ne supporte pas l'embrigadement, ni ces cadres, ni cette toise, parcequ'elle est, avant tout, une fonction délicate de la vie spirituelle, de la vie intérieure, comme la confession et plus encore, une affaire intime, d'ordre essentiellement privé, absolument personnel, qui regarde chaque âme en particulier et ne relève que des consciences intéressées, isolément prises, une à une, sans que puissent intervenir, à aucun titre que ce soit, des considérations d'à côté, pas plus les exigences de la collectivité que l'avantage ou la commodité de quelques-uns :